



« POUR UN BIG BANG DES POLITIQUES JEUNESSE »



## **NOTRE PROPOSITION :**

### **UN DROIT POUR TOUS A CONSTRUIRE SON PARCOURS ET A VIVRE DIGNEMENT**

Soyons clairs : l'ambition est bien que tout jeune soit dans une situation de formation ou d'emploi qui lui permette de se qualifier, d'enrichir ses compétences professionnelles et sociales, de disposer de moyens d'existence autonomes et de s'impliquer dans la vie de la société. Quand il n'est pas en situation de formation ou d'emploi, il doit bénéficier des dispositions communes en matière de ressources et de couverture sociale facilitant notamment l'accès aux soins. Dans tous les cas, il doit pouvoir mobiliser un accompagnement adapté pour l'aider dans ces choix et l'appuyer dans son parcours.

#### **Eduquer pour s'insérer durablement : un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie**

Dans le cadre du droit à l'éducation-formation tout au long de la vie, chaque jeune dispose à l'entrée dans le système scolaire d'un capital initial de formation de vingt années, garanti par l'Etat. Ce capital assure à chacun un volume minimal de formation, qui sera donc égal à la durée moyenne actuelle des études. Il sera utilisable dans le cadre de la formation initiale ou pourra être mobilisé ultérieurement (augmenté des droits supplémentaires constitués au travers de l'exercice d'une activité professionnelle) pour suivre une formation, reprendre des études, acquérir des compétences par d'autres voies. Le premier objectif visé est de réduire les inégalités entre les jeunes en ouvrant plus largement à chaque jeune, quelles que soient les ressources de ses parents, le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières. Le deuxième objectif est de rendre effectif ce que l'on appelle la seconde chance. Les jeunes qui quittent précocement le système scolaire sauront que tout n'est pas joué et qu'ils pourront par la suite mobiliser leur capital pour reprendre une formation. Le troisième objectif est de faciliter des parcours de qualification alternant formation, activités, emploi en sécurisant ces parcours. Au plan collectif, l'ambition est bien de franchir une nouvelle étape dans le relèvement du niveau de qualification des nouvelles générations, notre écart en la matière avec les pays nordiques ou le Japon est encore considérable.

#### **Accompagner l'émancipation : la mise en place d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes**

Se repérer dans le millefeuille actuel de l'éducation formelle et des dispositions d'alternance et d'insertion professionnelle est un défi pour nombre de jeunes et leurs familles. Dès lors qu'à travers notre proposition, on vise à renforcer l'égalité des possibles pour chaque jeune, il faut remettre en cause les logiques d'orientation subie qui ébranle la confiance envers les institutions. La mise en oeuvre du droit doit être accompagnée par l'organisation effective d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement. La démarche engagée récemment n'est pas à la hauteur des enjeux. Il s'agit d'appuyer les jeunes dans leur parcours d'autonomie et d'insertion professionnelle et sociale, notamment en matière de logement, de protection sociale, de santé, de culture, de mobilité, de loisirs et de vie citoyenne. La mise en place du service public pourra s'appuyer sur les nombreuses expériences mises en oeuvre par les acteurs locaux à l'initiative de collectivités territoriales et de leurs élus.

## **Garantir des ressources : une clé pour une vie décente**

Notre proposition intègre le versement d'une allocation qui constitue la contrepartie de l'engagement que prend chaque jeune majeur. Cette allocation est versée directement à tous les jeunes, sans aucune référence aux ressources familiales. Elle remplacera les diverses aides versées aux familles au titre des enfants majeurs, ainsi que les bourses de l'enseignement. Cette disposition vise d'abord à accompagner le nécessaire investissement de tous dans la formation. Elle contribuera à réduire une dépendance des jeunes adultes vis-à-vis de leur famille qui constitue pour les familles modestes et moyennes une lourde charge et pèse souvent fortement sur les relations parents-enfants. Enfin elle traduit le choix de considérer qu'à compter de sa majorité chaque jeune, responsable civilement et pénalement, est titulaire de l'ensemble de ses droits sociaux. Ainsi, tout jeune adulte disposerait de ressources propres liées à sa situation :

- S'il se consacre à sa formation, à des expériences alternatives validées, il bénéficie d'une allocation de formation d'un niveau au moins égal au montant maximum des bourses de l'enseignement supérieur.
- S'il entre dans la vie professionnelle, il perçoit un salaire correspondant à son travail.
- S'il connaît des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail, notamment en cas de sortie précoce du système scolaire, le droit individuel garantit des ressources et un droit à l'expérience professionnelle.

Les modalités de mobilisation de ces droits devront être définies de telle manière qu'ils facilitent, voire favorisent des parcours diversifiés, contribuant à travers des expériences multiples, à l'acquisition de compétences professionnelles et sociales plurielles.

## **Peser sur l'emploi pour que chacun prenne sa place**

Le travail, l'activité, sont pour chacun un facteur de dignité. Ils procurent des ressources, de la reconnaissance et contribuent au sentiment d'utilité. Pour les jeunes l'expérience du travail est particulièrement importante dans l'acquisition de l'autonomie. Encore faut-il que les jeunes accèdent à un emploi, avec des conditions de travail formatrices et décentes. Cela passe par le rappel au droit commun (statut du contrat, temps de travail et rémunération), le soutien à l'accès et au respect de leurs droits. Pour que le chômage de masse et la précarité n'apparaisse pas comme une fatalité, il convient de tirer les conséquences de 35 années de mesures qui n'ont pas permis de réduire le chômage et particulièrement le chômage des jeunes mais qui ont généré une précarité croissante. Il faut refonder la politique de l'emploi et du travail. Cette politique doit reposer sur une mobilisation de l'ensemble des employeurs du secteur marchand et non marchand.

## **Les jeunes, acteurs du changement**

Si l'inscription des politiques publiques de jeunesse dans le cadre du droit commun doit constituer un pas décisif vers la reconnaissance des jeunes comme des citoyens à part entière, il importe corrélativement de créer les conditions d'une présence plus importante dans les lieux qui structurent notre démocratie. La participation des jeunes à la vie collective constitue en effet un levier essentiel dans leur parcours vers l'émancipation, en même temps qu'une ressource indispensable pour élaborer, mettre en oeuvre les politiques publiques et construire une société où toutes les générations ont leur place. Pour cela nous devons soutenir les actions et les espaces permettant cette dynamique, notamment via les organisations de jeunes, les associations, les syndicats, les partis politiques et les collectivités territoriales. Faciliter l'engagement en permettant

des parcours diversifiés et des prises de responsabilités progressives doit se compléter d'une valorisation des actions conduites, d'une reconnaissance dans le parcours de chacun et, in fine, d'une évolution dans les structures de représentation des citoyens. Faire le pari du renouvellement des politiques jeunesse c'est aussi faire le pari de la confiance dans les capacités individuelles et collectives des plus jeunes. Bâtissons le changement avec eux !

